



DÉLIBÉRATION N°2018-11-16-13
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 16 novembre 2018

**POINT 13 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES MODALITES DE
COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université de Nantes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 33 voix pour l'application du seuil unitaire par élément de 800 € HT à tous les biens répondant à la définition d'une immobilisation et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.

À Nantes, le 16 novembre 2018
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

